

Partie 4 : FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000



Pièce du dossier de demande d'autorisation ou de déclaration à fournir
au service instructeur lors du dépôt de la demande

(Cadre de la procédure : articles [R414-19 à R 414-26](#) du Code de l'environnement)

Le présent formulaire est à **remplir par le porteur de projet** et à **joindre au dossier de demande** de déclaration ou d'autorisation administrative. Après analyse, le service instructeur délivrera l'autorisation requise ou demandera des compléments d'information .

Ce formulaire constitue le premier niveau de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Il permet de répondre à la question préalable suivante : **le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?**

Ce formulaire est organisé en **2 étapes** :

- **1^{er} étape** : présentation du projet et recensement des incidences potentielles
- **2^{ème} étape** : état des lieux écologique et analyse des incidences potentielles

Si à l'une ou l'autre de ces étapes il est possible de conclure que le projet **n'est pas susceptible** d'avoir une incidence sur un site Natura 2000, alors le présent formulaire constituera le **dossier d'évaluation des incidences Natura 2000**.

Attention : si l'incidence du projet ne peut être exclue, une évaluation des incidences plus approfondie devra être réalisée (évaluation complète conformément à l'article R 414-23 du code de l'Environnement).

L'information disponible pour le remplir : cf. annexe « Où trouver l'information sur Natura 2000 ? ».

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Département de l'Aude
Adresse : Avenue André CHENIER 11301
Commune et département : LIMOUX (11)
Téléphone : 04-68-69-79-79 Fax : 04-68-69-79-74
Portable : 06 74 60 40 84
Email : frederic.lacoste@aude.fr

Nom du projet : Création d'une voie de délestage entre la Rd118 et la RD623 à Limoux ...



Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable et sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme.

ETAPE 1 Description du projet et recensement des incidences potentielles

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément de ce formulaire.

a. Nature du projet

Préciser le type de projet envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Création d'une future voie de délestage reliant les routes départementales 118 et 623 à LIMOUX, comprenant : la voirie, les dépendances hydrauliques (bassins)

b. Localisation du projet

Joindre **dans tous les cas** une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires et définitive, chantier, accès etc.) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^{ème} et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Un fond de carte détaillé peut être obtenu sur le site internet de la DREAL Midi-Pyrénées (cf données disponibles en annexe)

Commune(s) : ...LIMOUX.....

Lieu-dit :FLASSIAN.....

Code postal : ...11300.....

- Le projet est situé hors site(s) Natura 2000. A quelle distance du(es) site(s) le plus proche(s) ?
A 4,5 km du site le plus proche : MASSIF DE LA MALEPERE (n° de site : FR9101452)
A 7,5 km du site le plus proche : HAUTES CORBIERES (n° de site : FR9112028)
A 9,5 km du site le plus proche : GROTTTE DE LA VALETTE (n° de site FR9101461)

Le projet est situé à l'intérieur, en tout ou partie, d'un site Natura 2000 (indiquer si l'emplacement du projet sur un plan détaillé à l'échelle du site)

Site :(n° de site : FR-----)

Site :(n° de site : FR-----)

c. Étendue du projet

- (Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **60 000** (m2)
- Longueur (si linéaire impacté) : **1 200** (m.)
- Emprises en phase chantier : **1 350** (m.)
- Aménagement(s) connexe(s) :
Préciser si le projet génèrera des aménagements connexes. Si oui, décrire succinctement ces aménagements.
Exemples : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, coupe, défrichage, arrachage, remblai, terrassement, village de tentes, tribunes, WC/sanitaires, traitement chimique, etc
Pour les manifestations sportives ou de loisir : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues....).
 - **Base de vie durant les travaux : sur l'emprise des travaux comprenant la base vie (baraquement, sanitaires, aire de stockage)**
 - **Aire de traitement des sols à la chaux et/ou ciment : sur l'emprise du projet, à 250 ml du premier cours d'eau et à une distance comprise entre 35 et 120 ml des habitations.**
 - **Travaux de terrassements (déblais / remblais) à proximité des habitations. 25 m à 100m**

d. Nature et étendue des influences potentielles du projet

Selon les cas, un projet peut avoir une influence sur une zone plus étendue que la seule emprise du projet. Cette zone d'influence dépend à la fois de la nature du projet et des milieux naturels environnants.

Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (rejets dans le milieu aquatique, bruit, poussières...)

La zone d'influence est en général plus étendue que la zone d'implantation.

Cochez ci-après les perturbations potentielles du projet et précisez leur étendue (sur carte au 1/25 000ème si possible).

- Destruction de milieux naturels (haies, prairies, ...)
- Dérangement des espèces (zone d'alimentation, de reproduction, de repos)
- Coupure de la continuité des déplacements des espèces
- Rejets dans le milieu aquatique (eau pluviale, eaux usées, ...)
- Vibrations, bruits
- Poussières (pistes de chantier, circulation, ...)
- Stockage de déchets
- Hélicoptage
- Pollutions prévisibles (utilisation de produits chimiques...) (si oui, de quelle nature ?)

Autres atteintes prévisibles, lesquelles :

e. Période et durée envisagées des interventions

Période prévue : janvier 2019- décembre 2020

Durée envisagée : 2 ans

Activité diurne nocturne

Phasage (préciser le déroulement des travaux ou de la manifestation) :

Dégagement des emprises, terrassement par zone des plateformes en commençant par le SUD, déplacement des réseaux, VRD, création des bassins et nouvel exutoire, aménagement paysager

f. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A ce stade, compte tenu de la nature, de la localisation et des influences potentielles du projet, il est possible de conclure que le projet n'est manifestement pas susceptible d'avoir un effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000 (absence de destruction d'habitat naturel, de dérangement, de source de pollution, du fait de l'éloignement des 3 sites N2000 les plus proches ...).

→ Ce formulaire, accompagné des documents demandés, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service attributaire.

A (lieu) : Carcassonne

Le (date) : 20/02/2018

Signature :

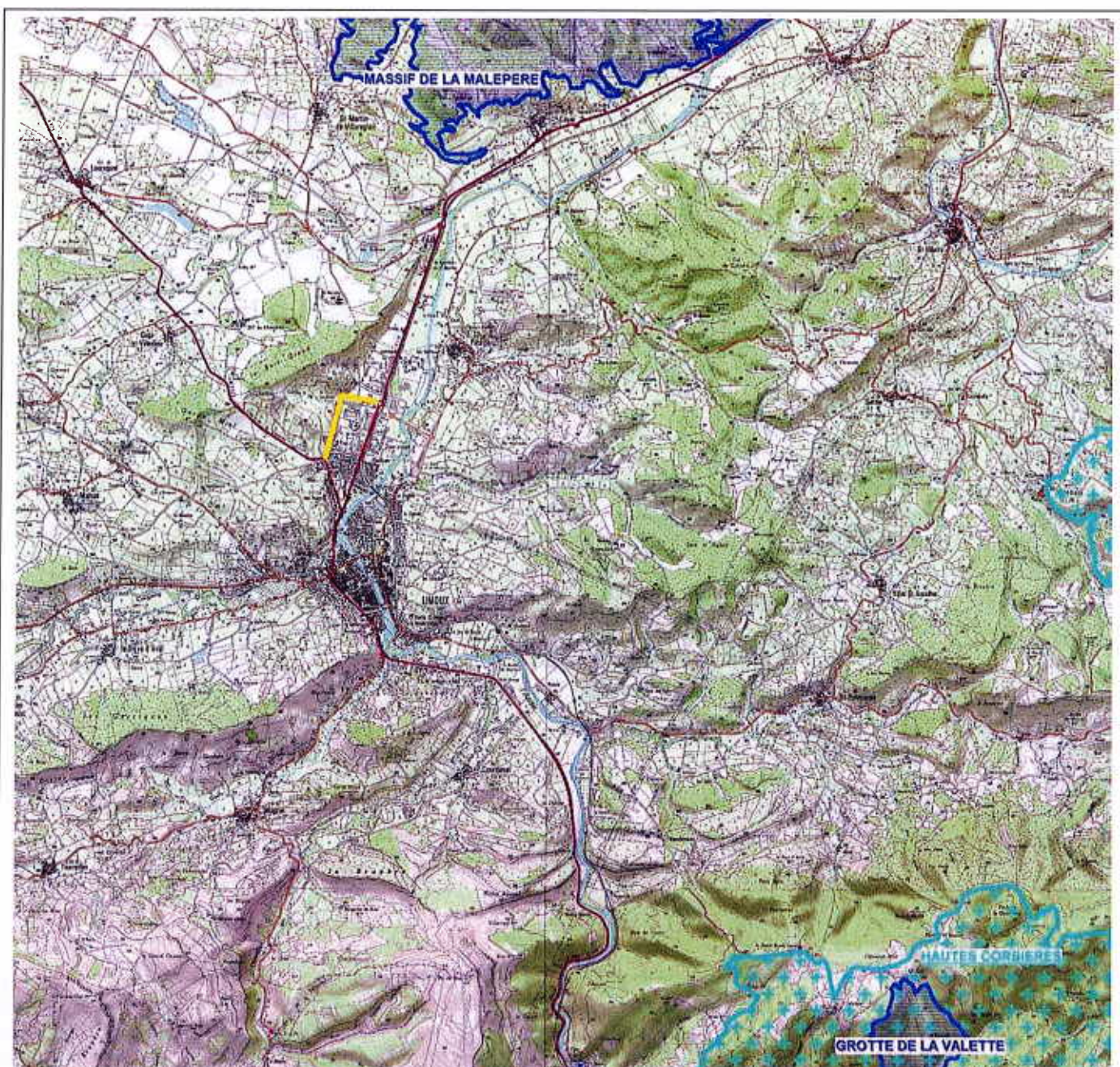
Le Directeur des Routes
Et des Transports

Emmanuel BOURREL

OU

A ce stade, il n'est pas possible de conclure à l'absence évidente d'effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000.

→ L'analyse doit se poursuivre à l'étape 2.



Localisation de la route créée de délestage de LIMOUX vers CASTELNAUDARY (en jaune) et implantation des sites Natura 2000 les plus proches (en bleu)